



## Aidez-nous à protéger les zones humides des Alpes du Sud

**A savoir :** votre don vous donne  
droit à une réduction d'impôts  
(plus d'infos au dos)

Les zones humides sont des milieux fragiles et en forte régression dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La moitié d'entre elles a disparu en trente ans sur l'ensemble du territoire français ! Pourtant, ces espaces naturels sont indispensables pour la gestion de la ressource en eau, la régulation des crues et le maintien de la biodiversité.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur se mobilise depuis de nombreuses années pour assurer la conservation du patrimoine naturel exceptionnel des zones humides. Outre les actions de connaissance, de gestion, d'information et de sensibilisation autour des zones humides, le Conservatoire s'est engagé dans une stratégie d'acquisition foncière dans les Alpes du sud.

L'acquisition foncière permet de protéger durablement ces milieux et espèces rares et menacés. Le Conservatoire a déjà acquis 35 parcelles situées en zones humides sur le département des Hautes-Alpes (pour une superficie de 3 ha), notamment aux marais de Manteyer, du Bourget à Cervières et de Névache, ainsi qu'à la Grande Sagne de Corréo. Toutefois, de nombreux sites restent à préserver. Participez à l'acquisition et à la conservation des zones humides en souscrivant des actions vertes !

 **Conservatoire  
d'espaces naturels  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Faites un geste : souscrivez des actions vertes !**

# Vos dons seront entièrement consacrés à l'acquisition de zones humides



## Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur

est une association à but non lucratif, d'intérêt général agréée au titre de la protection de la nature dans un cadre régional. Son objectif est de préserver le patrimoine naturel de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En concertation avec les acteurs du territoire, le Conservatoire réalise ses missions à l'aide de différents outils : l'expertise scientifique, la protection et la gestion de sites naturels remarquables, l'information et la sensibilisation, ainsi que l'accompagnement des politiques publiques.

[www.cen-paca.org](http://www.cen-paca.org)



### Je soussigné(e)

Mme  M.  
Nom : ..... Prénom : .....  
Rue : .....  
Ville : ..... CP : .....  
Tél : .....  
e-mail : .....

### Je souscris

35 € X ..... « actions vertes » Zones humides des Alpes du Sud

Veuillez trouver ci-joint mon règlement total de ..... €  
(Chèque à l'ordre du CEN PACA)

### Qu'est-ce qu'une action verte ?

Une action verte est un don souscrit par un particulier ou une personne morale pour un projet d'acquisition, de gestion de sites biologiquement sensibles ou de protection d'espèces menacées. Les actions vertes viennent compléter les autres financements reçus par le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les sommes collectées sont mobilisées en une ou plusieurs fois selon l'avancement du projet.

### Réduction fiscale

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant total de vos dons dans la limite de 20 % du revenu imposable de votre foyer (ou pour votre entreprise, une réduction d'impôt de 60 % de vos dons dans la limite de 5 pour mille de son chiffre d'affaires). Par exemple, pour deux actions vertes souscrites, soit 70 €, il ne vous en coûte véritablement que 23,8 € ! En début d'année, le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur vous adressera un reçu fiscal correspondant au montant de l'ensemble des dons souscrits l'année précédente.

### BULLETIN ET RÈGLEMENT À RENVoyer AU

#### CEN PACA

4, AVENUE MARCEL PAGNOL  
IMMEUBLE ATRIUM BÂT B.  
13 100 AIX-EN-PROVENCE

**ACTIONS VERTES**  
Zones humides  
des Alpes du Sud

 Conservatoire  
d'espaces naturels  
Provence-Alpes-Côte d'Azur